



1200417901

DATE DEPOT : 2012-01-13

NUMERO DE DEPOT : 2012R004172

N° GESTION : 2009B13782

N° SIREN : 513814061

DENOMINATION : 2 B 3

ADRESSE : 176 boulevard malesherbes 75017 PARIS

DATE D'ACTE : 2011/12/22

TYPE D'ACTE : DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE

NATURE D'ACTE : CHANGEMENT DE DATE D'EXERCICE SOCIAL
CHANGEMENT DE DATE D'EXERCICE SOCIAL

DB le 22.12.2011
CK (3.3) DJ

« 2 B 3 »

09813782

Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 15.000 €
Siège social : 176 Boulevard Malesherbes
75017 PARIS
513.814.061 RCS PARI
SIRET : 513.814.061.00018
APE : 7022Z

Graffe du Tribunal de
Commerce de Paris
I
R

13 JAN. 2012

N° DE DÉPOT

MIR

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS A CARACTERE EXTRAORDINAIRE
DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 22 DECEMBRE 2011**

L'an deux mille onze et le 22 Décembre à 17 heures,

Monsieur Thierry CANTORNE, associé unique de la société « 2 B 3 » et seul propriétaire des 150 actions composant le capital social, est présent au siège social.

L'associé unique a pris les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION
Modification de la date de clôture de l'exercice social

L'associé unique décide de modifier la date de clôture de l'exercice social et de la fixer au 31 Mars de chaque année.

En conséquence, l'exercice en cours aura une durée exceptionnelle de 15 mois, du 1^{er} Janvier 2011 au 31 Mars 2012.

L'exercice social commencera ensuite le 1^{er} Avril pour se terminer le 31 Mars de chaque année suivante.

DEUXIEME DECISION
Modification statutaire

En conséquence de la décision qui précède, l'associé unique décide de modifier comme suit l'article 22 « Exercice social » des statuts :

Article 22 – EXERCICE SOCIAL

A la constitution de la société, la date de clôture de l'exercice social avait été fixée au 31 Décembre de chaque année.

Par décision extraordinaire de l'associé unique du 22 Décembre 2011, la date de clôture de l'exercice social a été fixée au 31 Mars de chaque année. L'exercice en cours aura une durée exceptionnelle de 15 mois, du 1^{er} janvier 2011 au 31 Mars 2012.

L'exercice social commencera ensuite le 1^{er} Avril pour se terminer le 31 Mars de chaque année suivante.

TROISIEME DECISION
Pouvoirs pour les formalités

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'effectuer les formalités prescrites par la loi.

-:-:-:-

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal que Monsieur Thierry CANTORNE a signé en qualité de Président et d'associé unique de la société « 2 B 3 ».

LE PRESIDENT
Monsieur Thierry CANTORNE

